

Cycle de cultes-conférences 2023 :
« Homme et Femme, il les créa »... en égalité !

Conférence de Michelle Perrot

Historienne

5 février 2023

LES LUTTES DES FEMMES POUR L'ÉGALITÉ¹

Merci, Madame la Pasteure, pour votre invitation et votre accueil en ce Foyer de l'âme, où je m'insère entre vous, Anne Soupa et Azadeh Kian, dont je salue l'engagement pour les femmes iraniennes. Leur libération est inséparable du combat pour la démocratie.

Je m'interrogerai d'abord sur le titre de votre cycle de conférences : « Homme et Femme il les créa. Dans l'égalité ». L'égalité des sexes était-elle originelle ? Peut-être dans le dessein du Créateur. Mais pas dans l'humanité première. Elle n'existait ni dans les représentations ni dans les réalités. L'égalité est un combat, une conquête, au cœur d'une révolution inachevée mais profonde, qui marque les rapports entre les hommes et les femmes dans notre histoire contemporaine. Dans ce combat, le rôle des femmes a été primordial. Et c'est ce que je voudrais brièvement évoquer.

I/ Les fondements de l'inégalité

Ce qui est premier, c'est l'inégalité des sexes. Elle semble une structure fondamentale, dans un système hiérarchique marqué par le patriarcat, qu'on appelle aujourd'hui « domination masculine ». Les religions elles-mêmes s'inscrivent dans cette structure dont la remise en cause, notamment - mais pas seulement - par les femmes constitue un changement majeur.

Dans les *Structures élémentaires de la parenté*, l'anthropologue Claude Lévi-Strauss avait montré le fonctionnement familial à l'œuvre dans les sociétés amérindiennes qu'il étudiait, fondé sur l'« échange des biens, échange des femmes ». Les hommes cherchaient à s'approprier le ventre des femmes nécessaire à une reproduction dont on n'a vraiment saisi le mécanisme biologique qu'aux 18^e et 19^e siècles. Lévi-Strauss se posait peu la question intrinsèque de la différence des sexes que sa disciple et successeure au Collège de France, Françoise Héritier, a mis au cœur de sa recherche, notamment dans son ouvrage *Masculin/Féminin*, I/ *La pensée de la différence*, Odile Jacob, 1996 ; II/ *Dissoudre la hiérarchie*, Odile

¹ Cf. Michelle Perrot et Eduardo Castillo, *Le temps des féminismes*, Paris, Grasset, 2022.

Jacob, 2002. Françoise Héritier s'appuie à la fois sur ses recherches ethnologiques de terrain africaines (sur les Bonobos) et sur la littérature anthropologique et philosophique occidentale, grecque surtout. Elle en tire un constat : aussi loin que l'on regarde dans le temps et dans l'espace, on ne voit que l'inégalité des sexes et la domination masculine. Ce qu'elle appelle la « valence différentielle des sexes » obéit à une hiérarchie où le masculin toujours l'emporte en valeur et en pouvoir sur le féminin. Structure fondamentale, de longue durée, qui a cependant été ébranlée par la conquête de l'interruption volontaire de grossesse par les femmes, « révolution copernicienne », dit-elle, qui a permis de « dissoudre la hiérarchie », titre de son second volume. Cette anthropologue structuraliste intégrait le changement historique lié à cette conquête majeure.

Les anthropologues du 19^e siècle, Morgan, Bachofen, avaient une toute autre vision des choses. Ils croyaient au contraire à un matriarcat primitif originel, progressivement renversé. Dans leur foulée, Engels (*Les Origines de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*) parlait de « la grande défaite du sexe féminin », qu'il attribuait pour sa part au capitalisme. La révolution sociale serait par conséquent la clef de la révolution sexuelle, conviction marxiste qui conduit à nier l'intérêt et l'impact du féminisme, expression petite-bourgeoise plus que force révolutionnaire.

Françoise Héritier et l'anthropologie contemporaine contestent radicalement cette thèse, réductrice, voire négatrice, des mécanismes proprement anthropologiques. Pour Héritier, l'aptitude des femmes à produire du même (engendrer des femmes) et de l'autre (des hommes) est au cœur de la volonté des hommes de s'approprier la puissance du ventre des femmes, vase de la reproduction. Les découvertes récentes des préhistoriens - Claudine Cohen, Pascal Picq ou Jean Guillemin - ont modifié notre vision sommaire des sexes, singulièrement des femmes, dans ces millénaires lointains.

On notera aussi combien la pensée de l'égalité sexuelle est récente. L'anthologie philosophique et critique constituée par Françoise Collin, Evelyne Pisier et Eleni Varikas - *Les femmes de Platon à Derrida*² - montre à quel point les plus grands théoriciens s'accommodaient d'une inégalité considérée comme évidente, « naturelle ». Le 17^e siècle avait pourtant émis des doutes. « La science n'a pas de sexe », disait Descartes. Dans sa lignée, Marie de Gournay, surtout Poullain de la Barre, avaient contesté cette inégalité³. Au même moment, des femmes de l'aristocratie entendent s'approprier des espaces de sociabilité (Mme de Rambouillet et son « salon bleu »), le langage (cf. les *Précieuses ridicules*), voire le roman (Mlle de Scudéry), qu'elles inventent comme un art d'aimer où le temps est une composante majeure. Pour contenir ces excès, l'Académie française fixe les règles de la grammaire et notamment celle des accords où « le masculin l'emporte sur le féminin », actuellement remise en cause. Singulier contraste entre les aspirations à la liberté et la volonté de l'ordre.

² Plon, 2000.

³ Poullain de la Barre (1647-1723), *De l'égalité des deux sexes*, 1673. Cf les études de Geneviève Fraisse, *Muse de la raison, la démocratie exclusive et la différence des sexes* (1989), Gallimard, folio, 1995.

Au 18^e siècle, le développement des sciences dites « naturelles » et de la médecine change la donne. La « nature » dicte sa loi au nom de la vérité des corps. Le masculin et le féminin s'enracinent dans la biologie qui dit leurs qualités et leurs fonctions. Aux hommes, la force, l'inspiration, le souffle, l'abstraction, la création. Aux femmes, la beauté, la douceur, une fragilité qui incline à la protection, à l'ombre de la famille et de la maison. Les femmes sont « faites pour » la conjugalité et la maternité que célèbre Rousseau, apôtre de l'allaitement maternel. Pour « cacher leur vie ». Chaque sexe apportera sa part dans une complémentarité harmonieuse, qui dissimule une subordination du faible au fort.

La Révolution française s'inscrit dans ces perspectives. Elle les complète en les codifiant. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame l'égalité de tous les individus (du moins on peut supposer que « homme » signifie en l'occurrence « être humain »), mais Sieyès, organisant le droit de vote, distingue les citoyens actifs et les citoyens passifs, dont toutes les femmes, qui, comme les pauvres, les mineurs, les étrangers et les fous, ont droit à « la protection de leur personne et de leurs biens », mais pas à la gestion des affaires de la Cité. La théorie des *sphères* distingue le public et le privé. Le public, culminant dans le politique, est affaire des hommes. Le privé est celle des femmes, théoriquement « maîtresses » de la maison, mais sous le contrôle des hommes. Le Code civil dit Napoléon (1804) est un monument du patriarcat, que George Sand qualifie d'« infâme ». Il établit la prééminence, voire l'absolutisme, du mari-père dans la famille, cimentée par le mariage. Celui-ci, clef de voûte de la société, est cependant un contrat civil, dont la Révolution avait admis la possible dissolution par le droit au divorce, amoindri par Napoléon, supprimé par la Restauration, et rétabli par la 3^e République (1884), tout en demeurant socialement réprouvé. Le célibat est sans doute plus égalitaire, mais la grande majorité des femmes (près de 90% des plus de 50 ans vers 1900) sont mariées. C'est leur destin, leur fonction, leur place. La norme. La plupart y consentent, voire y aspirent, osant à peine rêver à un mariage d'amour, dont l'idéal finit néanmoins par s'imposer dans la seconde moitié du XX^e siècle, avant que le *démariage* (Irène Théry) ne l'emporte.

Méfiant vis-à-vis de la mixité, la société du 19^e siècle distingue et sépare les sexes dans tous les domaines : instruction, rôles, travail, espaces etc., et organise leur rencontre. Subordination et exclusion caractérisent la situation des femmes, qui doivent se contenter d'une instruction moindre, d'un salaire « d'appoint » pour des travaux ou métiers peu valorisés, et d'une mobilité réduite, en raison des risques du voyage ou de la ville, surtout la nuit. Dites non créatrices, les femmes ne peuvent se produire en public, sous peine d'être suspectes de subversion, voire de prostitution. « Une femme en public est toujours déplacée », dit Rousseau.

II/ Conquérir l'égalité des droits et des faits

La domination masculine dans la famille et dans la cité est longtemps apparue comme une évidente nécessité que les femmes acceptaient, trouvant dans conjugalité, domesticité, maternité leur rôle et le sens de leur vie. Elles aménageaient leur condition, mais elles savaient

aussi, le cas échéant, faire obstruction, résister, s'affirmer, grignoter des marges, au point qu'on a parfois opposé leur « influence » sous-jacente à l'apparence trompeuse du pouvoir masculin. N'auraient-elles pas le « vrai » pouvoir ? Argument, voire représentation largement fantasmée du « pouvoir » des femmes.

En réalité, pour accéder à l'égalité, les femmes ont dû franchir bien des frontières, matérielles et mentales ; d'abord se penser comme égales, ce qui n'est pas si simple ; s'émanciper des rôles et des images assignés, avoir même de l'ambition. Des femmes « exceptionnelles », appartenant le plus souvent à des catégories privilégiées, se sont appropriées les instruments de la culture, voire de la religion (rôle des abbesses), pour s'emparer de la parole et de l'écriture. De Christine de Pizan à Mme de Staël, elles dessinent en France un chemin contestataire et ambitieux. Plus largement, des « insoumises »⁴ de cour ou de village ont tourné les interdits, affirmé leur rôle, pris d'autres voies. Dans toutes les familles, on garde la mémoire de mauvaises têtes qui refusaient un prétendant peu apprécié, quitte à rester vieille fille, statut dénigré. Bref, les femmes ne se sont pas toujours laissées faire. Et cette résistance obscure et sourde, souvent indiscernable, est spécialement intéressante à saisir ; elle est un facteur de changement du quotidien.

L'action collective des femmes s'est affirmée d'abord dans l'exercice de leur rôle traditionnel, ainsi comme gardiennes du juste prix du blé, du pain, de la nourriture⁵. Jean Nicolas a montré leur présence dans les émeutes de subsistance du 18^e siècle. Elles se battent alors pour la communauté. Ou encore dans leurs formes de sociabilité habituelles, au puits, au marché, dans les conciliabules, au salon.

Le féminisme proprement dit est plus tardif. Le mot, d'abord péjoratif, date de la fin du 19^e siècle. Alexandre Dumas fils, vers 1872, qualifie de la sorte la maladie des hommes efféminés. Hubertine Auclert, éminente suffragiste, créatrice du journal *La Citoyenne*, relève le gant, adopte le nom et se proclame féministe dans les années 1880. Synonyme de mouvement des femmes pour l'égalité des droits, le mot est désormais couramment employé, du moins en France, les anglaises préférant dire « women's movement, women's lib », etc..

Né dans les contradictions de la Révolution française, auxquelles Olympe de Gouges oppose la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » (1791), avant d'être guillotinée, le féminisme s'affirme dans toutes les failles du pouvoir : 1830, 1848, 1871... Il est intermittent, syncopé, faute d'organisations stables, opère par poussées, voire par « vagues ». On en distingue actuellement trois principales : la première vers 1900, la seconde appuyée sur le MLF dans les années 1970-80, la troisième aujourd'hui, autour de MeToo. Le féminisme s'appuie sur des associations, des ligues, des congrès ; il s'exprime, surtout sous la troisième République, dans une presse foisonnante dont *la Fronde*, de Marguerite Durand, est un des fleurons. Il s'enracine dans la petite et moyenne bourgeoisie, appauvrie par les crises et les guerres qui poussent les filles à l'emploi. Le secteur tertiaire est le terreau du féminisme.

⁴ Robert Muchembled, *Insoumises. Une autre histoire des Françaises, XVI^e-XXI^e siècle*, Autrement, 2022.

⁵ Jean Nicolas, *La rébellion française*, Paris, Seuil, 2002. Pour le 19^e siècle, cf. Nicolas Bourguinat.

Ses revendications se succèdent et se mêlent. Vient d'abord le droit à l'instruction, dont le défaut est « le plus grand crime des hommes envers les femmes » (George Sand). L'écart d'alphabétisation est flagrant, surtout dans les pays catholiques, moindre en terres protestantes, en raison de la lecture de la Bible. Les écoles, les programmes sont différents, mesurant le latin, les sciences et surtout les mathématiques aux filles, réputées inaptes à l'abstraction. Avoir une instruction égale à celle des hommes permet l'accès aux savoirs, aux métiers qualifiés, voire aux « professions de prestige » (médecine, droit). Institutrices, professeuses, avocates, médecins sont les porte-voix du féminisme. C'est seulement en 1924 que les filles passent le même baccalauréat que les garçons, ce qui leur ouvre les portes de l'université, où, à la veille de la 2^e guerre mondiale, les étudiantes forment à peu près le tiers des effectifs.

Le droit au travail, à un travail rémunéré et reconnu, dessine un second horizon d'attente, contesté y compris dans le mouvement ouvrier, dont le principal théoricien, Proudhon, ne voit pas d'autre alternative pour les femmes que « courtisane ou ménagère ». L'accès à l'argent a toujours constitué une difficulté, les femmes étant situées dans un système de gratuité, de « don-contre-don » qui a longtemps réglé les échanges des sociétés agraires. Les marchandes maniaient la monnaie, mais les transactions importantes demeuraient apanage masculin. Il a fallu une loi (1907) pour que les femmes mariées touchent directement leur salaire, dans l'intérêt des enfants qui seraient les premiers bénéficiaires d'une paie non écornée par l'alcool, disaient ses partisans. Aujourd'hui encore, « les hommes sont plus riches que les femmes », comme le montre l'enquête de Titiou Lecoq⁶ et les maris supportent mal de gagner moins que leurs femmes. Dans un couple traditionnel, c'est le salaire du mari qui compte. Celui de l'épouse est un « salaire d'appoint », dont on admet qu'il soit moindre, y compris à travail égal. Lors des accords de Matignon en 1936, les négociateurs (dont une seule femme, Martha Desrumeaux, qui fit entendre la voix des ouvrières) demandèrent que du moins l'écart n'excède pas 20%. Au-delà même du salaire, ce qui importe c'est l'accès à toutes les écoles, formations et métiers, qui permette de sortir des métiers dits féminins (la domesticité, les services, le *care*), dévalués et sous-payés, et de faire reconnaître leur qualification.

La conquête des droits, civils et politiques, est un troisième front. La réforme du code civil, le droit au divorce, étaient prioritaires pour les unes (Flora Tristan, Sand), les droits politiques l'emportant pour les autres, notamment en 1848, où la proclamation du suffrage dit « universel » alors qu'il n'était que masculin, souleva l'indignation des militantes. La revendication du droit de vote se développa sous le second Empire (André Léo) et s'affirma sous la Troisième République (Hubertine Auclert, Madeleine Pelletier) qui se montra particulièrement rétive en raison de la résistance du Sénat, rural et patriarcal. Il fallut deux guerres mondiales pour que les françaises, presque les dernières en Europe, obtiennent le droit de suffrage (loi de 1944/ premier vote en 1945). Elles parvinrent plus lentement encore à la représentation. Lorsque Simone Veil, ministre de la santé, présente en 1974 le projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse, elle s'excuse de le faire « devant une assemblée

⁶ Titiou Lecoq, *Le couple et l'argent. Pourquoi les hommes sont plus riches que les femmes*, Paris, l'Iconcaste, 2022.

presque exclusivement composée d'hommes ». Dans les années 1990, le mouvement pour la parité aboutit aux lois de 1999-2001, forme d' « affirmative action » d'une réelle efficacité, au-delà même des instances politiques, même si bien entendu, il convient de ne pas confondre parité et pouvoir.

La revendication des droits du corps est la grande novation du MLF des années 1970, portée par le manifeste des 343 « salopes », les procès de Bobigny (avortement) et d'Aix-Marseille (1978), l'un et l'autre plaidés et gagnés par Gisèle Halimi et soutenus par d'intenses manifestations. Droit effectif à la contraception (1967), à l'interruption volontaire de grossesse (1975), loi sur le viol (1980) marquent un tournant, voire une révolution, dans les rapports de sexes. Reconnues maîtresses de leur grossesse – « Un enfant si je veux, comme je veux, quand je veux » -, les femmes le sont aussi potentiellement d'une sexualité dont, près de cinquante ans plus tard, le mouvement Me too (2017) renforce l'impérieuse exigence de consentement. « L'amour, si je veux », disent les femmes, définissant elles-mêmes les frontières de l'intime.

Ainsi, en un demi-siècle, les mutations sont importantes, quoique inachevées. Les féminismes dans leur pluralité, sont action transformatrice et pensée sur le monde, de Simone de Beauvoir (*Le deuxième sexe*) à Judith Butler (*Gender trouble*), Geneviève Fraisse et bien d'autres. Un monde qu'ils entendent changer, en transformant plus ou moins radicalement, les mœurs, les représentations, les conceptions. Ils rencontrent des limites, des obstacles. Ils suscitent des réactions « masculinistes » ou autres, des retours en arrière. Rien n'est jamais acquis. Pourtant, désir de liberté et d'égalité, cette quête est aussi une promesse d'amour⁷.

⁷ Sur tous ces sujets, la bibliographie est considérable, résultat du vigoureux développement des recherches. Signalons un excellent instrument de travail : Christine Bard et Sylvie Chaperon, *Dictionnaire des féministes, France XVIII^e-XXI^e siècle*, Puf, 2017 ; l'existence d'une revue bi-annuelle, *Clio, Femmes, Genre, Histoire*, depuis 1995, 53 numéros parus.